



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-03-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

Le quatre mars deux mil vingt un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six février deux mil vingt un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Eric CATHELINÉAU, Lydie BARATON, Marie-Sandrine GIRARD, Annie MARSALUT, Patrice NIVAUULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUULT, Nathalie GEFFARD, Laura LUSSEAU, Anthony PEIGNON (visio).

Absents excusés : Karine OLIVIER a donné pouvoir à Éric CATHELINÉAU  
Karine MORIN a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU

L'Assemblée compte donc 22 votants.

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### Intervention de Monsieur Christian PERIES et Monsieur Alain GUINARD, représentants de l'association communale de chasse agréée :

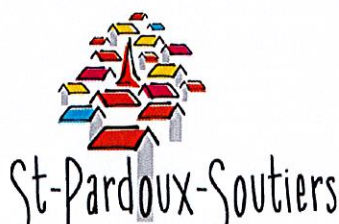
Monsieur PERIES évoque le patrimoine mobilier nécessaire à la découpe des animaux prélevés. Car le nombre d'animaux prélevés, tels que les sangliers, a augmenté depuis l'année 2020 : 23 sangliers 2020 – 30 sangliers pour ce début d'année 2021 (2 à 3 battues par semaine). Il évoque les dégâts sur les cultures et les biens de la population, tels que les automobiles (12 à 15 collisions par an, juste pour notre secteur communal). Monsieur PERIES sollicite à nouveau le Conseil Municipal, pour l'aménagement d'un local, avec les éléments essentiels pour la découpe et la conservation des animaux prélevés, avec une chambre froide. Les représentants de l'association souhaitent l'aménagement d'un local, d'une surface totale souhaitée de 50 m<sup>2</sup>, avec un possible aide au financement de la Municipalité.

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 février 2021

Monsieur FAVREAU ne comprend pas pourquoi les élus présents en visioconférence sont inscrits en élus absents, alors qu'ils participent à distance à la séance du conseil municipal. A l'unanimité, l'Assemblée accepte que dorénavant, soit spécifié, après le nom de l' élu concerné qu'il participe en visio. Pour lever toute ambiguïté dans le comptage des votes, il est proposé également de noter le nombre exact d'élus votants, avec la phrase suivante : « L'Assemblée compte donc -x- votants ».

Aucune autre remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 février 2021, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-03-01

## INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales

Monsieur ROUSSELOT, représentant la commission « Plui-Habitat-Agriculture » ; détaille les derniers dossiers, à savoir une réunion avec la Chambre d'agriculture, pour définir des nouveaux périmètres, pouvant être comptabilisés en zone agricole, dans le PLUI. De plus, un point a été fait sur un courrier, envoyé à aux professionnels du monde agricole, concernant le brûlage des déchets verts, interdits pour les particuliers et autorisés, après déclaration préalable auprès de la mairie, pour les professionnels. Une réflexion est en cours pour l'organisation d'une action de broyage sur la commune.

Monsieur ROUSSELOT continue son exposé, en précisant le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir les travaux de rénovation des logements communaux. Un rendez-vous a eu lieu avec Atlantique Immobilière, avec la vente possible d'une parcelle au village des Chaumes, pour la construction de logements sociaux.

Monsieur BONNIN, représentant la commission « Economie-Développement local », apporte des informations émanant de la première commission « Economie » de la communauté de communes Val de Gâtine. Deux délibérations ont été prises en conseil communautaire concernant notre commune :

- Vente d'une première parcelle d'environ 2 800 m<sup>2</sup> sur la zone de la Croix des Vignes à une entreprise de Travaux Publics Noireaud, basée à la Chapelle St-Laurent.
- Vente d'une seconde parcelle d'environ 3 500 m<sup>2</sup>, située au Poirier à côté d'Espace Terrena, à Monsieur SABOUREAU Anthony, garagiste sur notre commune.

Monsieur MOREAU, représentant la commission « Associations » informe d'une réunion prévue le 18 mai prochain, pour évoquer le projet de la Francette et l'installation des associations communales dans le bâtiment rénové. De plus, des chiffrages pour les équipements sportifs installés, au cours de l'année, près de la salle multi-activités, ont été étudiés et seront soumis à une prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière » évoque une prochaine réunion pour la réfection de la voirie, en partenariat avec la communauté de communes, pour la somme de 54 000 euros, pour l'année 2021.

## VOIRIE : Démolitions bâtiments Grand'Rue

Monsieur GUINARD évoque les différents chiffrages, pour les démolitions de deux habitations sis 9 et 11 Grand'Rue, pour le bâtiment de la Poste, 15 Grand'Rue et pour la maison Francette, à Soutiers, à savoir :

Localisation \ Prestataire	DESNOUE	GOUBAND	GEINEX	LOCA RECUPER
9 et 11 Grand'Rue	7 008,00	5 827,20	50 820,00	22 600,00
La Poste	8 112,00	7 060,80	44 580,00	16 200,00
La Francette	2 016,00	1 371,60	7 560,00	12 840,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 136,00</b>	<b>14 259,60</b>	<b>102 960,00</b>	<b>51 640,00</b>

Après échanges et discussions, notamment la destruction du bâtiment de la Poste, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution mieux-disante, formulée par l'entreprise GOUBAND, pour la somme totale de 14 259,60 euros, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-03-01

## TRAVAUX/FINANCES : Plan de financement LEADER – La Francette

Après échanges avec la Région et le Pays de Gâtine, une nouvelle demande de subvention LEADER va être déposée, avec le plan de financement proposé suivant :

Dépenses		Recettes	
Promouvoir les activités touristiques, culturelles et de pleine air		<b>CDAT (Département)</b>	44 482,00
<b>Travaux</b>	461 200,00	<b>Leader (Europe)</b>	25 000,00
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	54 843,97	<b>Région</b>	50 000,00
		<b>DETR (Etat)</b>	206 417,97
		<b>Autofinancement</b>	190 144,96
<b>Total HT</b>	<b>516 044,93</b>	<b>Total HT</b>	<b>516 044,93</b>

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, de la demande de subvention LEADER, précisé ci-dessus, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## RESSOURCES HUMAINES – Mission archiviste

Depuis le 5 janvier 2021, Monsieur LANDELLE du service des archives départementales, effectue une mission de classement et tri des archives communales de Soutiers. Il a besoin d'une prolongation de sa période d'intervention, jusqu'au 12 mars 2021 (classement en boîte d'archives, création d'un inventaire par domaine, transfert provisoire des archives communales dans la mairie de Soutiers).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prolongation de la mission de l'archiviste, dont les détails sont précisés ci-dessus, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## FINANCES : Exonération de la taxe foncière bâti pour les exploitations certifiées en agriculture biologique

Monsieur le Maire rappelle les textes de loi, à savoir qu'il s'agit d'un dispositif fiscal national facultatif, visant à soutenir les nouvelles exploitations engagées en agriculture biologique. Monsieur le Maire pose la question à l'Assemblée pour une exonération de la TFNB, sur la part communale.

Monsieur ROUSSELOT intervient, en précisant que les exploitations concernées sont celles qui sont en reconversion. Il indique que les exploitations déjà certifiées en bio ne sont pas concernées. La demande actuelle porte sur une parcelle de 7,65 ha m<sup>2</sup>, à l'adresse 1 La Pinière du Bas à Soutiers.

Pascal POUBLANC précise qu'une exploitation en bio a besoin de 3 ans, pour atteindre un rendement suffisant, pour faire vivre correctement l'exploitation.

La question se pose sur la durée de l'exonération, pouvant aller de 1 à 5 ans. Monsieur le Maire pose également la question de savoir si la Municipalité souhaite aider une exploitation nouvellement en bio. Il précise que c'est aussi un choix politique.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-03-01

## FINANCES : Exonération de la taxe foncière bâti pour les exploitations certifiées en agriculture bio (suite)

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'exonération de la taxe foncière non bâtie, pour les exploitations nouvellement certifiées bio, avec :

- 5 voix « pour »,
- 12 voix « contre »,
- 5 voix « abstention ».

## FINANCES : Vote des taux de l'imposition directe pour l'année 2021

La prochaine commission communale des impôts directs (CCID) est programmée le 15 mars prochain. Les bases prévisionnelles sur les deux taxes (taxe foncière et taxe foncière non bâtie). L'Assemblée est invitée à réfléchir sur le taux desdites taxes, leviers possibles de recettes de fonctionnement pour le budget communal.

Monsieur le Maire évoque de nombreuses données financières, avant d'exposer différentes simulations d'évolution des taux, précisées ci-dessous :

Scénario	Base imposition		Taux d'imposition en %				Montant recettes en Euros augmentées	Augmentation en euros
		2020	2020	Taux d'augmentation	Point d'augmentation	2021		
Taxe d'habitation		1 697 000	14,15	0,00%	0,00	14,15	240 126 €	0 €
Taxe foncière sur le bâti		1 140 000	13,78	2,00%	0,28	14,06	160 234 €	3 142 €
Taxe foncière sur le non bâti		222 800	45,25	2,00%	0,91	46,16	102 833 €	2 016 €
TOTAL							503 193 €	
RECETTE SUPPLEMENTAIRE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2021							5 158,18 €	

Scénario	Base imposition		Taux d'imposition en %				Montant recettes en Euros augmentées	Augmentation en euros
		2020	2020	Taux d'augmentation	Point d'augmentation	2021		
Taxe d'habitation		1 697 000	14,15	0,00%	0,00	14,15	240 126 €	0 €
Taxe foncière sur le bâti		1 140 000	13,78	3,00%	0,41	14,19	161 805 €	4 713 €
Taxe foncière sur le non bâti		222 800	45,25	3,00%	1,36	46,61	103 842 €	3 025 €
TOTAL							505 772 €	
RECETTE SUPPLEMENTAIRE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2021							7 737,27 €	



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-03-01

## FINANCES : Vote des taux de l'imposition directe pour l'année 2021 (suite)

Monsieur le Maire propose différents tableaux de simulation de taux, précisés ci-dessous :

Scénario	Base Imposition		Taux d'imposition en %				Montant recettes en Euros augmentées	Augmentation en euros
		2020	2020	Taux d'augmentation	Point d'augmentation	2021		
Taxe d'habitation		1 697 000	14,15	0,00%	0,00	14,15	240 126 €	0 €
Taxe foncière sur le bâti		1 140 000	13,78	5,00%	0,69	14,47	164 947 €	7 855 €
Taxe foncière sur le non bâti		222 800	45,25	5,00%	2,26	47,51	105 858 €	5 041 €
TOTAL							510 930 €	
<b>RECETTE SUPPLEMENTAIRE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2021</b>							<b>12 895,45 €</b>	

Monsieur le Maire pose les questions suivantes, évoquées en commission communale « Finances » : augmentation des taux d'imposition ? augmentation égale entre la taxe foncière bâtie (TFB) et la taxe foncière non bâtie (TFNB) ? Augmentation unique pour le mandat 2020-2026 ? Augmentation annuelle et lissée ? Il écoute les suggestions/avis de l'Assemblée.

Monsieur CATHELINÉAU évoque, avant la fusion des deux communes, le lissage décidé entre communes, pour que les habitants de Soutiers ne voient pas leur imposition augmenter succinctement. Monsieur le Maire précise qu'une imposition basse ne permet pas, en face, de services publics adaptés pour la population.

La commission communale « Finances » propose de ne pas modifier les taxes, pour les années 2021 et 2022, décision qui ne pénalisera pas les recettes communales et les habitants de la commune, en période de pandémie et au vu des conséquences économiques et sociales importantes.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le maintien des taux d'impositions directes, avec un taux à 0%, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-03-01

## FINANCES : Débat d'orientation budgétaire

### Budget CCAS

Monsieur le Maire précise quelques chiffres des consommations sur l'exercice 2020, afin de proposer le budget primitif 2021, à savoir :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
65	Secours et aides diverses	6 318,03
	- Dont Bourse au permis	1 200,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 518,03</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
001	Excédent résultat reporté de 2020	7 418,03
70	Vente concessions cimetière	100,00
74	Prise en charge budget communal	0,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 518,03</b>

Ce budget sera voté par le conseil d'administration du CCAS, au cours du mois de mars.

### Budget annexe village les Chaumes

Monsieur le Maire précise quelques chiffres des consommations sur l'exercice 2020, afin de proposer le budget primitif 2021, à savoir :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
042	Annulation stock initial	31 668,00
65	Autre charge de gestion courante	1,00
67	Remboursement versé au BP	25 546,45
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>57 215,45</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Montant en Euros
002	Excédent résultat reporté de 2020	13 061,90
042	Constatation stock final	22 746,75
70	Produit de vente d'une parcelle	21 406,80
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>57 215,45</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		Montant en Euros
16	Remboursement créance BP-BA (Compte 168748)	8 921,25
10	Constatation stock final	22 746,75
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>31 668,00</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		Montant en Euros
001	Excédent résultat reporté de 2020	409,50
040	Annulation stock initial	31 668,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>31 668,00</b>

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire (suite)

Budget principal

Des documents de travail, pour la section de fonctionnement et d'investissement, sont distribués aux élus et détaillés à l'oral par Monsieur le Maire.

Fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement		Montants	
011	Charges à caractère général	338 130,00 €	17,8%
012	Charges du personnel	310 614,00 €	26,4%
014	Attribution compensation	102 718,97 €	8,2%
023	Opération de transfert entre section	806 508,12 €	41,7%
042	Ecritures d'amortissement	13 180,16 €	0,7%
65	Autres charges de gestion courante	93 274,00 €	4,8%
66	Charges financières	11 000,00 €	0,8%
67	Charges exceptionnelles	38 500,00 €	2,8%
22	Dépenses imprévues	20 000,00 €	1,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 107 436,73 €</b>	
<b>Total des dépenses fonctionnement + imprévues</b>		<b>1 127 436,73 €</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement + 023</b>		<b>1 933 944,85 €</b>	

Recettes			
	Montants		
002	Excédent résultat reporté 2020	607 995,02 €	31,4%
013	Atténuation de charges	36 000,00 €	1,9%
70	Ventes de produits et services	48 600,00 €	2,5%
73	Impôts et taxes	554 209,63 €	28,7%
74	Dotations, participations, FCTVA	613 868,73 €	31,7%
75	Autres produits de gestion courante	47 500,00 €	2,5%
76	Produits financiers	0,00 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	103,00 €	0,0%
	Reversement BA des Chaumes	23 646,45 €	1,3%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 933 944,85 €</b>	

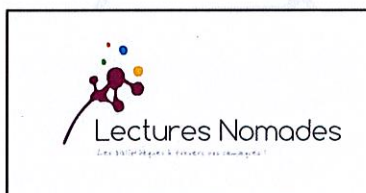
Investissement			
Dépenses d'investissements		Montants	
001	Déficit résultat reporté 2020	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	53 500,00 €	
020	Dépenses imprévues	20 000,00 €	
	Opération 113 : Bâtiments	127 492,02 €	8,4%
	Opération 131 : Voirie	55 891,19 €	3,7%
	Opération 132 : Acquisition de matériels	163 140,43 €	10,7%
	Opération 162 : Cimetières	15 000,00 €	1,0%
	Opération 14 : Maison des jeunes	30 000,00 €	2,0%
	Opération 167 : Défense incendie	4 000,00 €	0,3%
	Opération 169 : Acquisition de voirie	100 000,00 €	6,6%
	Opération 172 : Château-Bourdin	500 356,53 €	32,8%
	Opération 174 : Abords Le Poirier	9 000,00 €	0,6%
21 & 23	Opération 10 : La Francette	350 000,00 €	22,9%
	Opération 183 : Bazonnrière	23 000,00 €	1,6%
	Opération 185 : Site Internat	9 000,00 €	0,6%
	Opération 186 : Aménagement espaces verts	102 000,00 €	6,7%
	Opération 11 : Restaurant scolaire	20 000,00 €	1,3%
	Opération 12 : Boulangerie (BA Poirier)	4 331,49 €	0,3%
	Opération 13 : MAM	10 000,00 €	0,7%
<b>Total Opérations investissement</b>		<b>1 525 111,68 €</b>	
<b>Total des dépenses Investissement</b>		<b>1 578 611,68 €</b>	
<b>Total des dépenses (investissement + imprévues)</b>		<b>1 598 611,68 €</b>	
<b>Total autorisé dépenses imprévues fonctionnement</b>		<b>287 748,45 €</b>	

Recettes d'investissement			
	Montants		
021	Opération de transfert entre section	806 508,12 €	49,2%
001	Excédent résultat reporté 2020	26 124,16 €	1,6%
040	Ecritures d'amortissement	13 180,16 €	0,8%
16	Emprunt	-40 670,72 €	
13	Subventions d'investissement	535 782,73 €	32,7%
1068	Réaffectation résultat 2020 (RAR)	207 651,45 €	12,7%
10	FCTVA	32 319,44 €	2,0%
10	Taxe d'aménagement	4 000,00 €	0,2%
024	Produits de cession	900,00 €	0,1%
16	Remboursement avance fait BA Chaumes	8 921,25 €	
16	Excédent résultat suite clôture BA Poirier	3 895,08 €	
<b>Total des recettes d'investissement (sans emprunts)</b>		<b>1 639 282,40 €</b>	
<b>Total des recettes (avec emprunts)</b>		<b>1 598 611,68 €</b>	
<b>Total autorisé dépenses imprévues investissement</b>		<b>558 373,84 €</b>	

Informations et questions diverses

- Deux rendez-vous sont programmés à la trésorerie, les 8 et 26 mars prochains, pour les préparations budgétaires et la préparation des maquettes budgétaires officielles.
- La commission communale des impôts directs (CCID) est prévue le 15 mars 2021.
- Le conseil municipal est prévu le 1<sup>er</sup> avril prochain. Si nécessaire, il sera repoussé au 8 avril 2021.
- Dans le cadre de la mutualisation des bibliothèques du canton, un logo pour les « lectures nomades » a été choisi, par un groupe de travail. Ce logo apparaîtra sur les cartes des abonnés de la bibliothèque.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h32.

Le Maire,  
Johann BARANGER

